



Quand les profs... COURRIEL

2008-2009

Rédaction: Steve McKay et Diane Lafrance
Secrétariat: Luc Loignon

Le vendredi
4 septembre 2009
(version pour imprimer)

ACCUEIL
QUAND LES PROFS
LE SYNDICAT
COMITÉS
DOSSIERS
SYNDICAUX
PUBLICATIONS

Sommaire

- RAPPEL: Assemblée générale le mercredi 9 septembre 2009.
- CAPSULE VERTE: Faites bonne impression, diminuez vos imprimés.
- Une autre assemblée générale le mardi 29 septembre 2009.
- Au tour du Syndicat d'André-Laurendeau de se joindre à la FNEEQ-CSN.
- Steven Guilbault à Sherbrooke.

**RAPPEL: Assemblée générale
le mercredi 9 septembre 2009
à 11h30 au local 2-52-101**

Négociations
2010

Plage
horaire



SPECS-CSN

475, rue du Cégep
Pavillon 2, local 54-180
Sherbrooke (Québec)
J1E 4K1

819 564-6350 #330
819 562-6030 - télécopieur

Section interne

Projet d'ordre du jour (version imprimable)

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du **procès-verbal** du 12 mai 2009 et suites.
5. Informations diverses.
6. **Cahier des demandes sectorielles.**
7. Divers.
8. Levée de l'assemblée.

Un repas sera offert sur place aux personnes **ayant prévenu à l'avance**. S'il vous plaît, répondre par courriel en indiquant votre nom et votre département à specsCSN@CegepSherbrooke.qc.ca, ou encore téléphoner au poste 330 au plus tard **le vendredi 4 septembre 2009**.



CAPSULE VERTE

Faites bonne impression, diminuez vos imprimés

Est-il nécessaire d'imprimer ?

C'est la question qu'on doit automatiquement se poser en dirigeant le curseur de la souris vers le bouton «Imprimer». Si vous êtes étudiant, pouvez-vous lire les documents à l'écran plutôt que sur papier ? On s'y habitue et c'est plus rapide pour effectuer la recherche d'un mot ou d'une expression. Si vous êtes enseignant, est-il nécessaire de remettre aux étudiants des documents imprimés? L'interface LÉA rend les documents d'autant plus accessibles aux étudiants que la qualité est meilleure à l'écran (couleur en prime) que sur papier, en particulier lorsqu'il s'agit de la copie d'une copie. Alors, posez-vous la question : est-il nécessaire d'imprimer ?

Le comité environnement



Une autre assemblée générale

Une deuxième assemblée générale du SPECS aura lieu le mardi 29 septembre 2009 à 18h30. Plus de détails suivront.

À inscrire à votre agenda.



Au tour du Syndicat d'André-Laurendeau de se joindre à la FNEEQ-CSN

À la suite d'un vote référendaire tenu ce mercredi 2 septembre, les enseignantes et les enseignants du Cégep André-Laurendeau ont clairement exprimé leur volonté de se joindre à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). C'est en effet dans une proportion de 85% que les membres du syndicat ont voté en faveur d'une affiliation à la FNEEQ (CSN).

[Lire la suite du communiqué de la FNEEQ]

Voici le message que le SPECS leur a envoyé, tout comme il l'a fait dans le cas des récentes adhésions à la FNEEQ:

Votre affiliation à la FNEEQ-CSN

C'est avec enthousiasme que les membres du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke - CSN reçoivent la nouvelle de votre affiliation à la FNEEQ-CSN. Notre syndicat a rejoint la FNEEQ en 1997. Depuis ce temps, nous nous sommes toujours faits les partisans de l'unité la plus large possible des enseignants de Cégep. Nous saluons donc la décision de vos membres qui s'inscrit dans une volonté partagée de défendre nos intérêts et de promouvoir un enseignement supérieur de qualité. Au plaisir de vous rencontrer dans nos prochaines instances.

Diane Lafrance, présidente

:⋮:

L'agence Social T et la microbrasserie Boquébère présentent

LES soirées culturelles

Steven Guilbeault

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA THÉORIE À L'ACTION



Membre fondateur d'Équiterre, Steven Guilbeault s'intéresse aux questions environnementales depuis le début des années 90. Il a entre autres coordonné la campagne Climat et énergie pour Greenpeace pendant 10 ans au Québec et au niveau international.

photo : Fanny Lussier

Mercredi 9 septembre, 19h30
Boquébère, 50 Wellington Nord, Sherbrooke

<u>Pré-vente</u> Étudiant 10 \$ Général 15 \$	<u>À la porte</u> 20 \$
---	----------------------------

Billets en vente chez les partenaires suivants :







Haut de la page

assemblée générale

Convocation

Le mercredi 9 septembre 2009 de 11 h 30 à 14 h
(pendant l'assemblée de l'AÉCS, avec suspension de cours)
au local 2-52-101

Projet d'ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2009 et suites.
5. Informations diverses.
6. Cahier des demandes sectorielles.
7. Divers.
8. Levée de l'assemblée.



Steve McKay, secrétaire
Le 1^{er} septembre 2009

COUPON-RÉPONSE

N.B. : Un repas sera offert sur place aux personnes **ayant fait parvenir ce coupon-réponse.**

Nom : _____ Département : _____

À retourner au secrétariat du Syndicat : specsCSN@CegepSherbrooke.qc.ca,
poste 330 ou local 2-54-180 au plus tard **le lundi 7 septembre 2009.**

Assemblée générale le mercredi 9 septembre 2009



Procès-verbal de la 114^e assemblée générale

tenue le 12 mai 2009 à 17h30 au local 2-53-284

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 29 avril et suites.
5. Informations diverses.
6. **Propositions de la table centrale (comité de coordination du secteur public et parapublic)**
– voir recommandation 1 au verso.
7. Plage horaire : – voir recommandation 2 au verso;
 1. retour sur les propositions sur la confection des horaires (décision).
 2. plage horaire commune (décision).
 3. participation aux comités (décision).
8. Mandat pour la libération de 0.4 à la Commission des études.
9. Divers :
 - 9.1 Conflits en région : Le Coq rôti – voir recommandation 3 au verso;
10. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 114.1 « Il est proposé de nommer Julie Dionne à la présidence de l'assemblée. »
Diane Lafrance propose et Pierre-Paul Charlebois appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Il n'y a aucun nouveau membre à accepter.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 114.2 « Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »
Jean-Thomas Courchesne propose et Danielle Côté appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal du 29 avril 2009 et suites.

Résolution 114.3 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 113^e assemblée générale tenue le 29 avril 2009. »
Louis Desmeules propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Proposition de modification :

« Il est proposé de changer l'énoncé "*Il est demandé que le point soit ramené lors de la prochaine assemblée générale*" par "*Il est demandé qu'une discussion sur le mandat des enseignants libérés pour assister à la Commission des études ait lieu lors de la prochaine assemblée générale*".
Thérèse Létourneau propose et Pierre Morissette appuie.
La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal tel qu'amendé est adopté à l'unanimité.

5. Informations diverses.

Aucune information à diffuser.

6. Propositions de la table centrale (comité de coordination du secteur public et parapublic).

- Claude Tétreault présente à l'assemblée les 11 propositions de la table centrale (document joint).

Résolution 114.4

« Il est proposé d'adopter les propositions 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10 et 11 soumises par le comité de coordination du secteur public et parapublic et qui sont contenues dans le document de consultation sur les matières de table centrale (CSN – Secteur public, mai 2009); et que les propositions 1, 6 et 7 soient traitées séparément » .
Jean Thomas Courchesne propose et Pierre Lambert appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Résolution 114.5

« Il est proposé d'adopter la proposition 1. »

Proposition 1 :

a. Protection du pouvoir d'achat

Nous proposons que les taux et échelles de salaire soient augmentés des pourcentages suivants pour tenir compte de l'inflation :

- 2 % au 1er avril 2010
- 2 % le 1er avril 2011
- 2 % le 1er avril 2012

Auxquels s'ajoute un mécanisme de protection contre l'inflation si l'IPC dépasse 2 %.

b. Rattrapage

Un montant de rattrapage, lequel représente 1,75 % de la masse salariale par année. Ce pourcentage est calculé sur le salaire moyen et ensuite intégré aux taux et échelles de salaire sous forme de montant fixe.

c. Enrichissement

Nous voulons obtenir l'engagement du gouvernement à reprendre les discussions afin de convenir du montant à être accordé au chapitre de l'enrichissement advenant le cas où la croissance du **PIB nominal** serait supérieure à 3,75 %.

En conclusion :

Sauf si l'inflation excède 2 % et mis à part l'enrichissement, il s'agit d'augmentations totalisant 11,25 % pour trois ans. Les hausses moyennes des taux et échelles de salaire pour chacune des années sont les suivantes :

- 3,75 % le 1er avril 2010
- 3,75 % le 1er avril 2011
- 3,75 % le 1er avril 2012

Il est entendu que les primes à taux fixe seront augmentées selon les mêmes paramètres que les salaires.

Proposition d'amendement 1 :

« Il est proposé d'indiquer l'ordre de priorité des éléments a., b. et c.; et qu'on mette en priorité a., ensuite b. et finalement c. »

Martin Fontaine propose et Hélène Dauphinais appuie.

Rejetée à la majorité.

Proposition d'amendement 2 :

« Il est proposé d'exclure les éléments b et c. »

Gervais Tremblay propose. Il n'y a pas d'appuyeur.

La proposition n'est pas retenue.

Proposition d'amendement 3 :

« Il est proposé qu'en c., on fasse une reformulation et qu'on lise "PIB réel" au lieu de "PIB nominal".

Hélène Dauphinais propose et Martin Fontaine appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Le vote est pris sur la proposition 1 telle qu'amendée.

Adoptée à la majorité.

Résolution 114.6

« Il est proposé d'adopter la proposition 6. »

Rémy Bergeron propose et Pierre Lambert appuie.

**Proposition 6 :**

Lorsque les excédents de la caisse du RREGOP par rapport au passif dépassent 20 %, que la formule d'indexation prévue pour les années de service à partir de l'année 2000, soit IPC - 3 % minimum 50 % de l'IPC₂, soit appliquée aux années de service cotisées entre le 1^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999.

Pierre-Paul Charlebois demande la question préalable.

Hélène Dauphinais demande le vote.

La proposition est adoptée à la majorité.

Résolution 114.7

« Il est proposé d'adopter la proposition 7. »

Martin Fontaine propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Proposition 7 :

Que le plafond de 35 années de service « cotisables », donnant droit à une rente viagère de 2 % par année, soit aboli.

Hélène Dauphinais demande le vote.

La proposition est adoptée à la majorité.

Modifications additionnelles aux propositions de la table centrale**Résolution 114.8**

« Il est proposé que le bureau exécutif soit mandaté pour qu'il informe les instances pertinentes de la nécessité de démontrer une plus grande sensibilité à la réalité des précaires dans les demandes de la table centrale. En particulier, on suggère la création d'une loi cadre portant sur la précarité et la mise en place d'un rattrapage salarial pour les employés précaires. »

Louis Demeules propose et Steve Dubois appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 114.9

« Il est proposé que le bureau exécutif soit mandaté afin qu'il informe les instances pertinentes participant à la table centrale de la nécessité de protéger les services publics de l'ingérence du secteur privé. »

Pierre Paul Charlebois propose et Martin Fontaine appuie.

Adoptée à l'unanimité.

7. Plage horaire :

- retour sur les propositions sur la confection des horaires.
- plage horaire commune.
- participation aux comités.

Résolution 114.10

« Il est proposé que l'exécutif poursuive les démarches de bonification du processus de confection des horaires, surtout du point de vue de la conciliation famille-travail et avec l'objectif de mettre en place un processus formel de traitement des demandes. On demande également la création d'un mécanisme formel permettant aux enseignants qui ont des préférences particulières (ex. horaire fin d'après-midi). »

Pierre Morissette propose et Louise Belleau appuie.

Gervais Tremblay demande le vote

Adoptée à la majorité.

Résolution 114.11

« Il est proposé qu'on accepte l'emplacement de la plage libre à titre expérimental pour l'année 2009-2010. La pertinence de l'emplacement devra être examinée à la lumière des données obtenues en 2009-2010. »

Pierre Morissette propose et Thérèse Létourneau appuie.



Proposition d'amendement :

« Il est proposé que l'emplacement et les modalités d'utilisation soient acceptés à titre expérimental et soient révisés à la lumière des données obtenues en 2009-2010.

Martin Fontaine propose et Pierre Paul Charlebois appuie.
La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

L'adoption de la proposition d'amendement dispose de la proposition principale.

Résolution 114.12

« Il est proposé que l'on maintienne la position adoptée en assemblée générale (résolution 112.7*) appelant les membres à la non-participation aux comités pour lesquels ils ne sont pas dégagés et qu'on ne participe pas au déjeuner de la rentrée 2009-2010.. »

Steve Mc Kay propose et Steve Dubois appuie.
Thérèse Létourneau demande le vote.
Adoptée à la majorité.

* Résolution 112.7

« Il est proposé que les membres du SPECS-CSN refusent de participer à tous les comités pour lesquels ils ne sont pas dégagés et sur lesquels la direction siège, et à toutes consultations effectuées par la direction à compter du lundi 30 mars 2009, et ce, jusqu'à ce qu'une entente sur la plage horaire jugée satisfaisante par le SPECS-CSN soit présentée ».
(24 mars 2009)

8. Mandat pour la libération de 0.4 à la Commission des études.

Résolution 114.13

« Il est proposé la mise en dépôt du point 8. »
Thérèse Létourneau propose et Francine Lawrence appuie.
Adoptée à l'unanimité.

9. Divers :

9.1 Conflits en région : Le Coq rôti.

Résolution 114.14

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN reconsidère sa décision prise le 1^{er} octobre 2008 (résolution 109.10*) et qu'elle autorise le bureau exécutif à verser un montant mensuel de 100 \$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs du Roi du coq rôti en soutien à leur lutte contre les frères Perreault, à compter du 1^{er} juin 2009, et pour toute la durée du conflit . »

Gervais Tremblay propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

* Résolution 109.10

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN autorise le bureau exécutif à verser un montant mensuel de 50\$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs du Roi du coq rôti, et ce, à compter du 1^{er} octobre et pour toute la durée du conflit. »
(1^{er} octobre 2008)

10. Levée de l'assemblée.

Résolution 114.15

« Il est proposé de lever l'assemblée. »
Louis Desmeules propose et Martin Fontaine appuie.

Diane Lafrance, présidente

Steve McKay, secrétaire



[Accueil](#) > [Communiqués](#) > [Archives de 2009](#)

03.09.2009 - Cégep André-Laurendeau

Cégep André-Laurendeau - Les profs s'affilient à la FNEEQ

À la suite d'un vote référendaire tenu hier, les enseignantes et les enseignants du cégep André-Laurendeau ont clairement exprimé leur volonté de se joindre à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). C'est en effet dans une proportion de 85% que les membres du syndicat ont voté en faveur d'une affiliation à la FNEEQ (CSN).

Pour le président du syndicat, Jean-François Doucet, cette affiliation revêt un caractère déterminant. « Les profs ont fait le choix de la FNEEQ parce qu'à leurs yeux, elle représente la meilleure option. C'est une organisation qui a des assises et de l'expérience. Nous allons rejoindre nos collègues et participer à part entière à la négociation qui se met en branle dans le secteur public cet automne.»

Saluant l'arrivée d'un nouveau syndicat au sein du regroupement cégep, le président de la FNEEQ (CSN), Jean Trudelle, a souligné que l'unification des forces syndicales des enseignantes et des enseignants du collégial représente un avantage certain dans la négociation. « Les profs de cégep disposent d'une voix plus forte pour se faire entendre et c'est une bonne chose, parce que la négociation qui s'amorce cet automne est cruciale. Plus les profs de cégep seront unis, plus ils auront de chance d'obtenir ce que toutes et tous attendent de la négociation : une véritable reconnaissance de notre profession, ce qui passe par une tâche acceptable et par un meilleur salaire. La FNEEQ est le meilleur levier pour y arriver et la venue d'un nouveau syndicat nous rend encore plus forts. Nous prendrons tous les moyens nécessaires pour que les membres du Syndicat de l'enseignement du cégep André-Laurendeau se sentent chez eux le plus tôt possible.» ajoute-t-il.

Rappelons que depuis 2006, cinq autres syndicats affiliés à la Fédération autonome du collégial (FAC) ont quitté les rangs de cette fédération et choisi de s'affilier à la FNEEQ (CSN). Ce sont le Syndicat des professeurs du collège de Valleyfield en 2006, celui de Lionel-Groulx en 2008, celui du collège Dawson, du Centre d'études collégiales Baie-des-chaleurs et du collège Vanier en 2009.

Dans la foulée de la dissolution de la FAC, annoncée depuis le début de l'été, douze syndicats d'enseignantes et d'enseignants du collégial public et un syndicat du collégial privé doivent choisir une nouvelle affiliation. La grande majorité de ces syndicats se prononceront d'ici la fin du mois de septembre.

La FNEEQ regroupe dorénavant 41 syndicats du personnel enseignant dans les cégeps et représente maintenant plus des trois quarts du personnel enseignant de cégep. Elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec.

– 30 –

© 2009 FNEEQ - Tous droits réservés